



Renage le 9 juin 2023

INSCRIPTION 2023-2024

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Si votre enfant doit être inscrit en restauration scolaire et/ou aux accueils périscolaires (accueil matin/soir, étude surveillée/dirigée et accueil du mercredi) pour l'année scolaire 2023-2024 vous devez impérativement compléter un dossier d'inscription, à déposer directement au service scolaire **avant le mardi 27 juin 2023.**

Pour les enfants en garde alternée, chaque parent doit remplir compléter un dossier d'inscription

Le dossier est valable pour toute l'année scolaire.

Dès que votre dossier sera validé par le service, vous aurez la possibilité, via le portail famille, de vérifier, modifier, enregistrer l'inscription de votre enfant (**sauf pour les Nouvelles Activités Périscolaires –NAP- du mercredi matin**). Pour les nouvelles inscriptions, un mail de première connexion vous sera envoyé, afin de créer votre mot de passe et vous permettre d'accéder au portail famille.

Il est impératif de respecter les dates d'inscription pour que l'accueil de votre enfant soit pris en compte dès la rentrée scolaire.

Pour les nouvelles demandes (1^{ère} demande), les dossiers sont à retirer directement auprès du service scolaire, ou sur le site de la Ville.

Pour les enfants en garde alternée, chaque parent doit remplir compléter un dossier d'inscription

Pour les activités périscolaires du mercredi matin, seuls seront inscrits les enfants dont les parents en ont fait la demande via la fiche d'inscription dédiée et dans le temps imparti, ainsi que les enfants dont l'inscription à l'école sera postérieure au 1^{er} juin 2023.

L'inscription n'étant possible qu'avec un dossier complet, merci de vous munir des documents suivants :

- Dossier d'inscription accueil périscolaire dûment complété
- Fiche sanitaire de liaison – Récépissé signé des règlements et du droit à l'image
- Une attestation de responsabilité civile extra – scolaire 2023-2024
- **Si l'enfant souffre d'une allergie, une attestation d'un médecin allergologue stipulant l'absence de contre – indication avec la restauration collective. (PAI)**
- Une copie de la décision de justice en cas d'autorité parentale non partagée.
- Dernier justificatif du n° d'allocataire/quotient familial CAF-MSA (ou l'avis d'imposition 2022, revenus 2021)

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'adjoint aux Affaires scolaires,

Ronald Bassey

Le Maire,

Amélie Girerd

Ci-dessous, la grille tarifaire pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires.

QUOTIENT FAMILIAL / Prix en euros	0 à 381	382 à 533	534 à 686	687 à 838	839 à 938	939 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2000	Sup à 2001	Adultes
Restauration par repas	2.35	2.60	2.80	3.10	3.40	3.80	4.20	4.55	4.95	5.25
Périscolaire par heure	0.70	0.90	1.05	1.20	1.35	1.55	1.75	1.95	2.20	

Pour les extérieurs, le tarif sera appliqué en fonction des tranches de quotients familiaux suivants :

QUOTIENT FAMILIAL / Prix en euros	0 à 533	534 à 838	839 à 1300	1301 à 2000	Sup à 2001	Adultes
Restauration par repas	4.00	4.25	5.50	5.75	6.00	6.50
Périscolaire par heure	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	

Information gestion des commandes repas et inscription accueils périscolaires :

- ✓ Les demandes d'inscription occasionnelles à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires, se font à la semaine. (Au plus tard le mardi soir pour la semaine suivante, via le portail famille ou par mail)
Adresse mail : cantine@ville-renage.fr
- ✓ Pour informer de toutes modifications de la semaine en cours. Enfants malades, retard, rajout exceptionnel de repas ou de temps d'accueil, **en respectant les délais** :

Numéro téléphone portable MATERNELLE : 06.46.40.21.24

Numéro téléphone portable ELEMENTAIRE : 06.77.93.44.21

Rappel :

Le premier jour d'absence d'un enfant est toujours dû.